BIO 47



Le Bulletin bio des agriculteurs du Lot-et-Garonne - Avril 2010 - N°22

EDITO

Le printemps est là et les initiatives fleurissent!

Les conversions, synonymes de remise en question, sont à déposer sous peu, avec un nombre relativement correct.

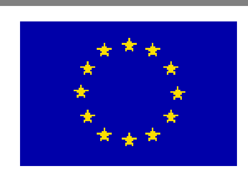
Le Lot-et-Garonne se place fort bien par rapport à la moyenne nationale. Cela prouve bien qu'une fois de plus, malgré la torture de la PAC, les agriculteurs du département sont à la recherche de prix rémunérateurs pour assurer leur avenir.

Je me permets de vous souhaiter à tous, mes vœux de réussite les plus sincères dans le monde de l'agriculture biologique.

Bon courage!

Jean MARBOUTIN
Président de la commission bio

Directeur de Publication : Jean MARBOUTIN
Rédacteur en Chef : Denis BARRAULT
Rédaction : Séverine CHASTAING (Tél : 05 53 77 83 12)
Bio 47 est une publication du Service Agriculture Biologique de la CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LOT-ET-GARONNE
271, rue de Péchabout - BP 80349 - 47008 AGEN CEDEX
E-mail : accueil@lot-et-garonne.chambagri.fr
Site Internet : http://lot-et-garonne.chambagri.fr, Rubrique Productions Végétales - Agriculture Biologique - BIO 47





SOMMAIRE

AGENDA

FORMATIONS

- 18 mai et 2 décembre, ***Conduite du Prunier d'Ente en bio*** au CIREA
- 5 mai, 27 mai, 17 juin et 15 octobre, ***Conduite du vignoble en agriculture biologique***

Pour vous inscrire :
Service Formation au 05 53 77 83 42

JOURNÉES TECHNIQUES

- 3 juin, ***Visite des essais variétaux blé tendre*** chez Monsieur ARTISIE à Pujols
- 10 juin, ***Visite des essais du CREAB et démonstration de matériel*** à Auch (32)
- 16 juin, ***Visite de verger de pommiers bio*** en Tarn et Garonne
- 25 juin, ***Journée viticulture biologique*** - Château Courouneau à Ligueux (33) - organisation Vini Vitis Bio

EVENEMENTS

- 19 au 23 mai, Les Journées Aquitaine Nature
- 3 au 5 juin : SIAD - Parc des expositions à Agen
  23 et 24 juin : Tech&Bio, le Rendez-vous des éleveurs de l'ouest à Thoriné d'Anjou (49)

Pour en savoir plus :
Service Productions Végétales au 05 53 77 83 14

La conduite du maïs en agriculture biologique

Le maïs valorise bien les sols pourvus de matières organiques et d'irrigation. Pour autant, la culture devra être bien maîtrisée et les conditions pédo-climatiques favorables. Le démarrage étant le point clé de la réussite de la culture.

IMPLANTATION

Place dans la rotation

Compte-tenu des besoins azotés importants du maïs et du coût de l'azote en bio, il est préférable d'avoir un précédent légumineuse telle que lentille, féverole, luzerne,… Les précédents crucifères et cultures de printemps favorisant la flore adventice du maïs seront évités.

Préparation du sol

Le maïs étant sensible au stade plantule, il s'agira de favoriser sa levée rapide et homogène. Aussi, les sols seront ressuyés et la structure meuble pour éviter le compactage, plusieurs faux-semis auront été pratiqués et la terre sera réchauffée (> 10°C) avant semis.

Choix variétal et semis

Plusieurs variétés bio sont disponibles. En Lot-et-Garonne, il est possible de semer du 20 avril au 20 mai (indice 400 à 500), les variétés bio adaptées seront entre autres PROMI, ZODIAC, LORRI et SAXXOO. En ce qui concerne les variétés disponibles en non traitées et nécessitant une dérogation de l'organisme certificateur, la liste est consultable sur le site Internet www.semencesbio.org

La densité de semis varie de :

- 80000 à 85000 grains/ha en sec
- 90000 à 95000 grains/ha en irrigué

Il est primordial d'assurer une bonne levée et d'attendre les conditions optimales de température et d'humidité quitte à retarder sa date de semis et utiliser une variété plus précoce.

Le semoir utilisé devra être en adéquation avec la largeur de la bineuse pour la gestion des adventices.

ENTRETIEN DE LA CULTURE

Fertilisation

Le maïs a des besoins importants en éléments nutritifs :

- 2,2 à 2,5 kg d'azote /qt de grains
- 0,6 kg de P2O5 / qt
- 0,5 kg de K2O / qt

La fertilisation apportée sera raisonnée en fonction des objectifs de rendement, du précédent, du type de fumure… La méthode du bilan simplifié permet le calcul de la dose.

Avant semis, un premier apport d'engrais organique complet à minéralisation relativement rapide sera apporté : fiente de volaille séchée, compost de fumier de bovin, engrais granulé type 9.5.0

Après semis, un second apport d'engrais complet à minéralisation plus rapide pourra être apporté, tel que des farines de plumes hydrolysées en granulés de type 13.0.0.

En règle général, les composts permettent l'apport en potassium et phosphore ainsi qu'en oligo-éléments (attention au carence en zinc et en molybdène).

Désherbage

Une bonne gestion des adventices est le facteur principal de réussite de la culture de maïs car les mauvaises herbes sont très concurrentes en eau et en fertilisation et impactent immédiatement sur les rendements

Les faux semis réalisés avant semis quand la météo le permet permettent de réduire le stock d'adventices.

En aveugle avant la levée un premier passage de herse étrille ou d'écrouteuse en sol battant sera réalisé.

Un deuxième passage de herse étrille peut être réalisé jusqu'au stade 5 feuilles maximum.

Dès le stade 4-6 feuilles il est possible de faire un binage avec une bineuse à pattes d'oie.

Stade 6-8 feuilles un binage suivi d'un buttage sera réalisé avec une bineuse à socs ou à étoiles en évitant de travailler trop profondément ce qui endommagerait le système racinaire.

Le désherbage thermique peut également être envisagé :

- de la levée au stade une feuille : brûlage sur le rang ou en plein,
- À partir du stade 5-6 feuilles : la flamme est dirigée à la base de la plante.

Cette technique demande de l'attention, du temps et n'a pas un coût négligeable. Elle n'est qu'un complément au désherbage mécanique.

Protection phytosanitaire

Lutte contre la Pyrale : utilisation de trichogrammes (Pyratyp ou TR 16) dans les zones à très forts risques donne de bons résultats

Lutte contre le taupin : pas de réels moyens de lutte, essentiellement en préventif : éviter de travailler sur sols humides, semer des variétés plus précoces et augmenter la densité de semis.

Lutte contre les limaces : éviter les débris végétaux et les sols creux. Intervention possible avec Ferramol en localisé à 5-6 kg/ha : efficacité moyenne.

Lutte contre le vers gris : en cas de forte présence traiter avec Delfin (BT) en mouillant bien le sol avec un passage de herse pour l'enfouir à 0,75-1,5 kg/ha dans 600 l d'eau.

Lutte contre la sésamie : pas de moyen efficace : broyer les résidus en fin de récolte et allonger la rotation.

Irrigation

Le maïs est très sensible au manque d'eau en particulier les 20 à 30 jours avant floraison (stade 8-10 feuilles) jusqu'à 10-15 jours après floraison et même parfois pendant le remplissage des grains. Les contraintes liées à l'irrigation en bio sont les mêmes qu'en conventionnel et aucune spécificité sur la qualité de l'eau n'est mentionnée dans la réglementation européenne de l'agriculture biologique. L'irrigation doit être adaptée aux conditions climatiques.

La conduite du maïs en agriculture biologique

RECOLTE

Stade de récolte

Il est recommandé de récolter relativement précocement afin d'éviter les maladies (en particulier la fusariose) qui va immédiatement occasionner des dégâts importants.
La récolte s'effectue donc à partir de 25% d'humidité.
Normes : Humidité 15 %
Impuretés 2%

Après la récolte

Il est indispensable de broyer finement et rapidement (si possible le jour même) afin de détruire les chenilles présentes dans la tige (pyrale et sésamie).
Un disquage rapide permettra l'incorporation des tiges broyées et favorisera leur dégradation.

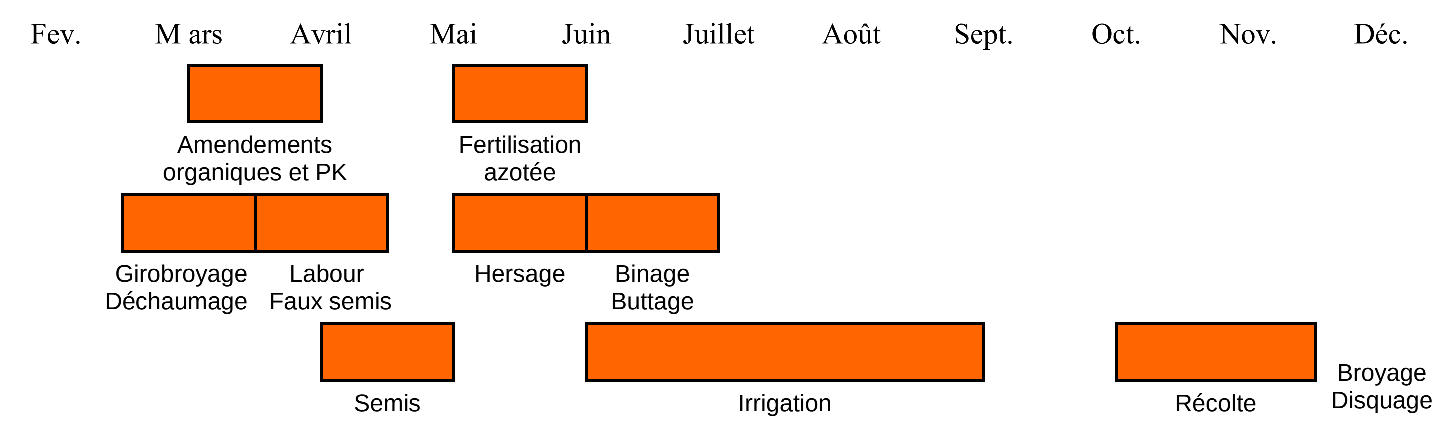
Rendements

- 40 à 60 q / ha en non irrigué
- 60 à 90 q /ha en irrigué

Source :
L'info technique n°45, Agribio Union, Mars 2010, 32 p.
Le maïs en agriculture biologique, AGCA, 2000, 4 p.
La culture biologique du maïs, Tech-n'ITAB, mai 2000, 4 p.

Pour en savoir plus :
Emmanuel MAUPAS, conseiller Grandes Cultures au 05 53 77 83 36.
Consulter le site Internet de l'ITAB : www.itab.asso.fr

CALENDRIER





Essai Variétal Blé bio

Michel ARTISIE, agriculteur bio à Pujols accueille des essais de choix variétaux de blé tendre en bio.
Cette année, sont testés les variétés VALODOR, AEROBIC, BLASIUS, PANNONIKUS, PIRENEO, ALIGATOR provisoire, AREZZO, RENAN, PREMIO, NOGAL, ATTLASS-RENAN-SATURNUS, ATTLASS, SOLEHIO, STEFANUS, SATURNUS. L'essai est conduit sur trois blocs et encadré par AEROBIC et ASTARDO.
Cet essai a été implanté après une féverole (rendement 28 q/ha).
Le semis a été réalisé le 29 octobre avec la levée au 7 novembre.
Le 7 décembre un calcul du reliquat azoté a été effectué ; 102 unités ont été mesurées.
Le 27 janvier, c'est le plein tallage avec une culture propre.
Les premières notations montrent qu'en moyenne sur les trois blocs les variétés PREMIO, AEROBIC, SOLEHIO, AREZZO et NOGAL ont des pourcentages de couverture supérieurs à 57% alors que les variétés SATURNUS, STEFANUS, ATTLASS-RENAN-SATURNUS, PIRENEO, RENAN et BLASIUS sont à moins de 50% de couverture.
Le 13 mars un passage de herse étrille a été effectué et a légèrement perturbé les céraistes. En effet, celles-ci sont restées accrochées par 1 ou 2 racines et vont très certainement reprendre.
Le suivi de l'essai se poursuit avec un travail de notation à différents stades et sur différents paramètres dont les maladies courant mai.
Une visite des essais est prévue le **3 juin 2010 à partir de 14 H chez Monsieur Artisié à Pujols**.

Pour en savoir plus :
Emmanuel MAUPAS, conseiller Grandes Cultures au 05 53 77 83 36.
Serge CONSTANTIN, technicien Expérimentations Grandes Cultures au 05 53 77 83 26.

Quelles solutions en arboriculture biologique ?

Le 23 mars dernier, nous avons organisé une journée technique dédiée à l'arboriculture biologique.
Les entreprises CERTIS, Végélia, ITHEC et KOPPERT sont venues nous présenter leurs solutions bio.

CERTIS : NORDOX ET DELFIN

Nordox W 75 est un oxyde cuivreux qui a la spécificité de relarguer rapidement les ions Cu++.
Ce produit a donc une très bonne résistance au lessivage, une très bonne efficacité. Il est homologué sur quasiment tout en arboriculture. Il est très concentré et présente l'avantage de s'utiliser à faible dose (2 kg/ha).
En revanche, ce produit peut se révéler relativement agressif et on l'utilisera préférentiellement à l'automne contre les bactérioses…

Delfin est un produit à base de Bacillus Thuringensis. Il existe plusieurs souches de BT libérant différentes toxines plus ou moins efficaces selon les espèces de lépidoptères. Delfin possède 4 des 6 toxines existantes et présente une bonne efficacité sur les tordeuses et zeuzères.
Ce produit s'appliquera plutôt le soir ou le matin. Il fonctionne par ingestion. Il est lessivé à 20 mm de pluie.
Delfin a beaucoup d'homologation en arboriculture et en particulier en pommier, en revanche il n'en a pas pour le carpocapse de la prune.

VEGELIA : ARGIBIO

Argibio est une argile calcinée utilisable en bio.
Sa fonction est une barrière minérale qui forme un film protecteur et perturbe la reconnaissance de la plante par le parasite. Ceci induit une baisse des pontes et perturbe les mouvements des parasites.
L'objectif est d'obtenir des homologations qui permettront une garantie d'efficacité pour l'utilisateur :

- 2 dossiers sont déposés contre la mouche de l'olive et la mouche de la cerise. En ce qui concerne la mouche de la cerise, un point négatif majeur est l'accumulation de l'argile au niveau du pédoncule ce qui entraîne de gros problèmes de commercialisation.
- En 2010, des dossiers devraient être déposés sur pucerons pour les fruits à noyau et pépin, ainsi que sur le psylle du poirier.
- En 2012, un dossier mouche du brou devrait également être déposé.

Pour pouvoir déposer ces dossiers, une quarantaine d'essais d'expérimentation sont actuellement en cours.
Argibio s'utilise dilué, en évitant la saturation de l'eau avec un pH idéal compris entre 6,7 et 7.
Selon l'utilisation, les applications se feront à des stades différents : encadrement de fleur pour le psylle du poirier, à l'automne en stratégie pucerons verts.
Dose puceron et psylle : 50 mg/ha/application puis 30 mg/ha/application
En général, les argiles riches en quartz entraînent des problèmes de bouchage et d'usure. Argibio est sous forme micronisée ce qui permet de réduire ces impacts sur le matériel.
Aujourd'hui, aucun essai sur un mélange argibio + huile en stratégie puceron n'a été mené.

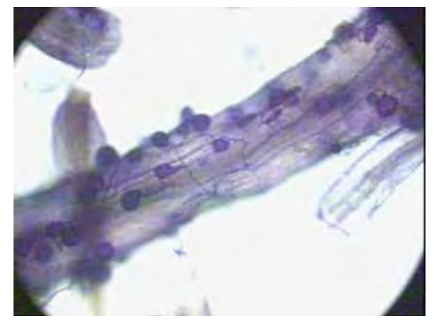
ITHEC

Cette société propose une gamme de produits bio-stimulants ou bio-herbicides utilisables en agriculture bio à base de microorganismes.

Sferosol (86% de soufre minéral) s'applique à l'automne à 400 kg/ha pour les risques de chlorose sur des pH supérieurs à 8. Ce produit est sous forme granulé et se dépose en localisé sur le rang. A la reprise au printemps, les micro-particules de soufre vont être utilisées par des bactéries oxydantes du sol ce qui va générer une acidification du sol et donc une meilleure assimilation des nutriments par la plante.

Gamme Agribiotech

ITHEC est parti du constat que 90% des plantes utilisées en agriculture sont associées à un champignon se logeant autour du système racinaire et formant des mycorhizes. Cette symbiose permet une meilleure assimilation des éléments nutritifs, de l'eau et le développement d'une meilleure structuration du sol.



Mycorhize - @ITHEC

La société a reproduit le champignon sous forme de spore et les a formulé pour différentes applications :

- MYC 100 (granulé) à déposer au fond du trou de plantation,
- MYC 800 (poudre) s'applique via l'irrigation. Ceci permet une pénétration dans le sol et le passage dans la rhizosphère pour un renforcement des mycorhizes.

Il est possible d'inoculer l'enherbement par enrobage de la semence pour coloniser les racines de l'arbre.
La différence entre MYC 100 et MYC 800 est la concentration du champignon dans la préparation.
Lorsque l'on utilise MYC 100 lors de la plantation, en général l'application suffit à elle seule (coût d'environ 20 centimes d'Euro par arbre).
En revanche, dans le cas d'une inoculation par aspersion, il faut renouveler l'opération tous les 3-4 ans.
Entre le moment de la germination du spore et la mycorhization, il s'écoule en moyenne un délais d'un mois.
Il est possible de faire des analyses de sol pour connaître le taux de mycorhization dans le sol.

Quelles solutions en arboriculture biologique ?

Greenstim

C'est un produit à base de glycine bétaïne que l'on utilise essentiellement en cas de stress hydrique. En effet, le Gb est un régulateur des flux osmotiques. Ce produit s'applique en foliaire. Pour prune et pomme le produit s'applique à 6 et 3 semaines avant la récolte. Pour la cerise, l'application s'effectue au rosissement du fruit, associé avec un adjuvant (ex: héliosol).
C'est un produit non lessivable qui reste de 3 à 4 semaines dans la plante.
Il permet d'éviter les micro-fissuration de fruit.
C'est un engrais foliaire qui contient environ 6% d'azote. Il est en cours d'homologation pour l'arboriculture en tant que matière fertilisante

Folwin

C'est un produit à base d'acides aminés à 26% issus de dérivés de levures.
De type engrais foliaire, il permet d'augmenter les rendements et a des effets contre la coulure.
Actuellement, ITHEC dépose un brevet pour que Folwin soit accepté comme adjuvant d'insecticide avec comme principale propriété d'augmenter leur appétence.

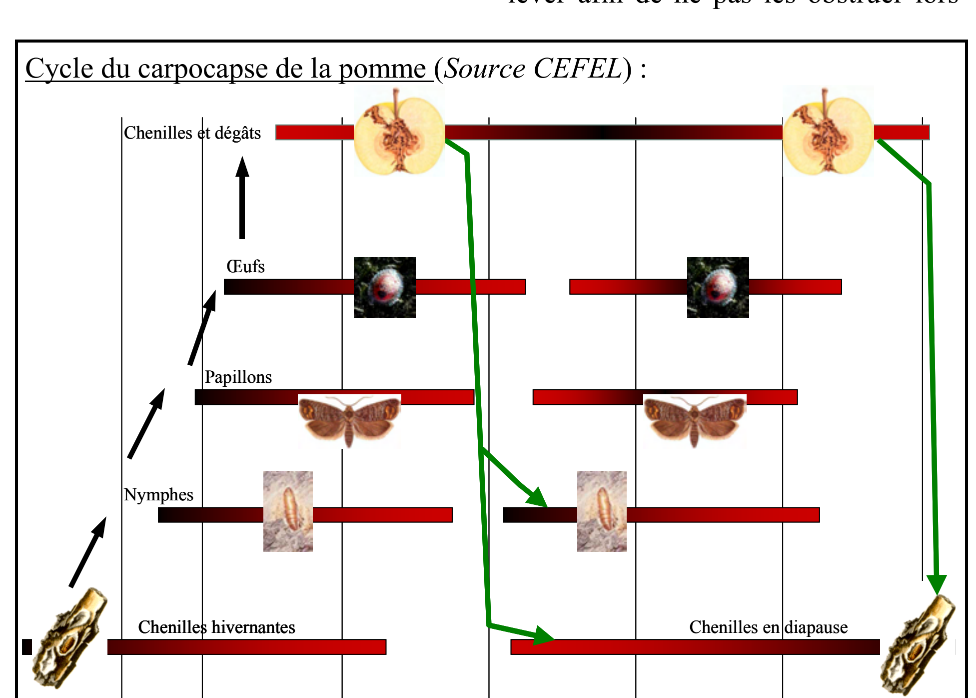
KOPPERT

Cette société a développé un produit commercial Adverb à base de nématode. Les nématodes utilisés sont endogènes en France.
Les nématodes sont des macro organismes cités en Annexe 2 du règlement d'application 889/2008 et ne nécessitent pas d'Autorisation de Mise sur la Marché en France.
L'utilisation d'Adverb peut permettre d'éliminer jusqu'à 80% des larves hivernantes de carpocapses, tordeuses... en complément d'autres méthodes.
Dans cette stratégie, la cible du cycle est à l'automne à la descente des larves pour baisser l'inoculum. Adverb est un bio-pesticide entomopathogène
Le produit se présente sous forme de plaques qu'il faut stocker en frigo entre 2 à 6 °C et que l'on peut conserver pendant deux mois.
Il est nécessaire que les conditions d'utilisation du produit soient optimales et en particulier que tout soit humide et que cette humidité persiste pendant 8 heures après le traitement.
Le produit est soluble, en revanche si les filtres de l'atomiseur sont inférieurs à 50 micromètres, il faut les enlever afin de ne pas les obstruer lors de l'application.
Il existe deux espèces de nématodes :
- S. feltiae utilisable jusqu'à maxi 10°C et utilisé dans Adverb
- S. carpocapiae qui a besoin de minimum 14°C pour être efficace (pas toujours évident à obtenir à l'automne suivant les conditions climatiques).

Les nématodes agissent par parasitage de la larve.
La société Koppert a de bons résultats sur carpocapse de la pomme, mouche de la cerise, hoplocampes pomme et poire. Des essais sont menés sur balanin avec des résultats à 50% d'efficacité en l'appliquant en août à la descente de la larve.
Adverb est un produit à spectre large qui agit pendant 8h en condition optimale d'humidité et qui n'a pas d'effet sur la faune auxiliaire. Il n'y a pas de phénomènes de résistances connues.

Pour en savoir plus
Nathalie RIVIERE conseillère Arboriculture au 05 53 77 83 45, Séverine CHASTAING, conseillère Agriculture Bio au 05 53 77 83 12.

Cycle du carpocapse de la pomme (*Source CEFEL*) :



Visite de deux vergers de pommiers bio

Le 16 juin - Montaubanet puis Cazals (82), 9h-17h
Jean-François LARRIEU de la CDA 82 nous propose une visite technique de conduite de verger de pommiers en bio.
Pour en savoir plus
Nathalie RIVIERE conseillère Arboriculture au 05 53 77 83 45

Conduite du prunier d'Entes en bio

Le 18 mai chez Monsieur Larroque à Saint-Vite (47), 9h-17h
Jean-Luc PETIT interviendra sur la protection du verger en bio en période de forte pression
Pour en savoir plus : Contacter le service formation au 05 53 77 83 42.

Etat des homologations du Spinosad en légumes biologiques

Le spinosad est d'origine microbienne. Il est obtenu par fermentation industrielle d'une bactérie actinomycète, naturellement présente dans le sol : Saccharopolyspora spinosa.
Après fermentation, le spinosad est extrait et formulé pour former une substance aqueuse cristalline de couleur blanchâtre. Le spinosad est une molécule autorisée en agriculture biologique (Cf. RCE 889/2008).

CARACTERISTIQUES

Quelques rappels

Le spinosad est autorisé depuis 2008 dans la Communauté Européenne.
Ce biopesticide est surtout efficace contre chenilles, thrips, mouches et mineuses. Il est toxique sur les pollinisateurs (abeilles et bourdons) et sur certains auxiliaires (mirides et micro-hyménoptères). Son utilisation doit donc être limitée et modulée en fonction des effets secondaires sur la faune auxiliaire.

Etat des homologations

La société Dow Agrosciences a reçu une AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) pour le produit SUCCESS 4 sur chou, oignon, poireau, tomate, poivron, aubergine. Des dérogations d'emploi avec expiration au 13/07/2010 ont également été accordées sur fraisier et PPAM (Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales).
SUCCESS 4 est une suspension concentrée de 480g/l de spinosad.
SUCCESS 4 qui ne contient pas de coformulants, produits de transformation de plantes, est utilisable en Agriculture Biologique.

Classement de la spécialité commerciale SUCCESS 4

N : dangereux pour l'environnement
R50/53 : très toxique pour les organismes aquatiques et peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Le spinosad n'est pas neutre pour la faune auxiliaire (cf. tableau 1).

Tableau 1 : Impact du Spinosad sur la faune auxiliaire
(source : Phytoma, n°597, octobre 2006)

TOXICITE	Ordre	Auxiliaires
50 à 75%	HYMENOPTERES	HYMENOPTERES Parasitoïdes : adultes
	THYSANOPTERES	Thrips pédateurs
25 à 50 %	HYMENOPTERES	HYMENOPTERES Parasitoïdes : larves parasitants l'hôte.
	HETEROPTERES	Mirides
< à 25 %	COLEOPTERES	Coccinelles 7 et 14 points Coccinelles Scymnus sp, Carabes et staphylins
	DIPTERES	Cécidomyie Aphidoletes sp.
	NEVROPTERES	Chrysopes et hémérobes
	HETEROPTERES	Anthocorides, Nabides
	ACARIENS PHYTOSEIDAE	Ambliseïlus sp., Typhlodromus piri, Phytoseiutus persimilis, Hypoaspis miles

Mode d'emploi de SUCCESS 4

Délai de rentrée : 8 heures sous serre, et 6 heures en plein champ.
SUCCESS 4 est dangereux pour les abeilles. Il ne doit pas être utilisé pendant la floraison ainsi que 7 jours avant et 7 jours après et pendant les périodes de production d'exsudats.
Un délai de 12 heures doit être respecté entre le traitement et l'introduction des pollinisateurs pour les usages sous abri.
Remarque : la formulation de SUCCESS 4 est sans odeur.

Mode d'action et efficacité

Le spinosad, issu d'une nouvelle famille chimique, les spinosines, agit selon un double mode d'action : par contact et par ingestion.
Une fois absorbé par l'insecte, le spinosad atteint rapidement le système nerveux central et provoque une paralysie totale du ravageur qui ne peut plus s'alimenter.
Il est résistant au lessivage grâce à sa pénétration translaminaire (dans la feuille) mais n'est pas systémique. Sa persistance d'action est de 7 à 14 jours selon le ravageur visé.
Le stade larvaire est le plus sensible ; il agit également sur les adultes de thrips et de mouches. Il est inefficace sur acariens et sur insectes suceurs : pucerons, aleurodes, cicadelles…

Spinosad a un effet toxique sur les coccinelles inférieur à 25%

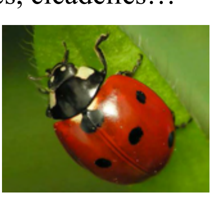


Tableau 2 : Toxicité du spinosad sur différentes familles de ravageurs (Jacquet *et al.*, 2002)

Toxique	Non toxique	Toxicité variable
Lépidoptères : Teignes, tordeuses, noctuelles, piéride Thysanoptères : thrips Diptères : mouches, mineuses Hyménoptères : tenthrèdes	Homoptères : Pucerons, cicadelles Hétéroptères : punaises Acariens	Homoptères : Toxique sur psylle et aleurodes Coléoptères : Toxique sur doryphores

Etat des homologations du Spinosad en légumes biologiques

DEROGATIONS - EXPIRATION AU 13 JUILLET 2010

SUCCESS 4 a reçu une dérogation d'emploi de 120 jours sur les cultures suivantes et pour les parasites listés :

Culture	Ravageur	Dose d'emploi	DAR (Délai avant récolte)
Fraisiers	Thrips (Frankliniella occidentalis, T. tabaci et F.intonsa)	0,2 l / ha 2 applications maximum	3 jours
Haricots	Chenilles foreuses de tige et de gousses	0,2 kg /ha 2 applications maximum	7 jours
PPAM	Thrips, chenilles défoliatrices, Cléoptères phytophages, Insectes xylophages et corticoles	0,1 à 0,2 l/ ha pour 3 applications par coupe pendant la période de végétation en plein champs	14 jours

HOMOLOGATIONS

SUCCESS 4 a reçu une homologation sur les cultures suivantes et pour les parasites listés :

Culture	Ravageur	Dose d'emploi	DAR
Oignons (bulbe et printemps	Thrips tabaci	0,2 l/ha à 2 applications maxi ZNT 20 m	7 jours
Poireau	Thrips tabaci	0,2 l/ha à 2 applications maxi ZNT 20 m	7 jours
Chou broccoli, chou-fleur, chou pommé, chou de bruxelles	Mouche, Baris, Charançons	0,017 l/ 1000 plants au stade 2-4 feuilles avant plantation à 1 application maxi - ZNT 20 m	-
Chou broccoli, chou-fleur, chou pommé, chou de bruxelles	Chenilles défoliatrices : Pièride du chou, Teigne des crucifères Noctuelles défoliatrices : du chou et gamma	0,2 l/ha à 2 applications maxi ZNT 20 m	3 jours
Aubergine	Chenilles défoliatrices et des fruits	0,15 l/ha en plein champ 0,015 l/hl sous serre 2 applications maxi - ZNT 20 m	3 jours
Aubergine	Thrips	0,2 l/ha en plein champ 0,02 l/hl sous serre 2 applications maxi - ZNT 20 m	3 jours
Poivron	Chenilles défoliatrices et des fruits	0,15 l/ha en plein champ 0,015 l/hl sous serre 2 applications maxi - ZNT 20 m	3 jours
Poivron	Thrips (Frankliniella occidentalis),Thrips du tabac (Thrips tabaci)	0,2 l/ha en plein champ 0,02 l/hl sous serre 2 applications maxi - ZNT 20 m	3 jours
Tomate	Chenilles défoliatrices et des fruits	0,15 l/ha en plein champ 0,015 l/hl sous serre 2 applications maxi - ZNT 20 m	3 jours
Tomate	Thrips sp	0,2 l/ha en plein champ 0,02 l/hl sous serre 2 applications maxi - ZNT 20 m	3 jours

Sources : Bulletin GRAB Juillet-Août 2008, Société Dow Agroscience, Index phytosanitaire Acta 2010, site e-phy
Pour en savoir plus : contacter Cécile DELAMARRE – Technicienne Maraîchage Biologique au 05 53 77 83 43

Elevage : poulets de chair

Produire des poulets de chair en agriculture biologique

Avec 53 exploitations dédiées à l'élevage de poulets de chair bio, l'Aquitaine est la troisième région de France derrière Pays de la Loire (106) et Midi-Pyrénées 54. En revanche, en nombre de poulets de chair bio, elle se place en 2e position derrière Pays de la Loire avec plus de 878000 poulets contre plus de 1,7 millions.
Le Lot-et-Garonne est le 1er département d'Aquitaine, puisque avec ses 25 exploitations de poulets de chair bio, il produit plus de 428000 poulets soit près de la moitié de la production d'Aquitaine.
Parallèlement, le marché des produits bio en France ne cesse de progresser (+15% en 2009) et 47% des consommateurs de produits bio déclarent acheter des volailles bio.

POINTS RÉGLEMENTAIRES

L'origine des poussins

En théorie les poussins devraient être bio. Cependant, en France, actuellement, il n'existe pas de production d'œufs bio à couver avec poussin de 1 jour. Aussi, il est possible d'acheter des poussins de moins de 3 jours.

La conversion bio

Compte tenu que les poussins ne sont pas bio, une période de 10 semaines de conversion des poulets est obligatoire. Les poulets sont certifiés bio à 70 jours. Le parcours doit également être bio, sa période de conversion est de 12 mois et peut être ramenée à 6 mois s'il n'y a pas eu de traitement ni travail du sol l'année précédente.

La mixité

En élevage, elle correspond à la présence sur une même exploitation d'animaux bio et conventionnels n'est possible que sur des espèces différentes. Pour cela, il est nécessaire d'avoir des bâtiments et parcours séparés. Ainsi, il n'est pas possible d'avoir des poulets de chair bio et des poules pondeuses conventionnelles.
Il est possible de faire en bio dans le même bâtiment des espèces différentes du même âge (poulets/pintades).

Les bâtiments et parcours d'élevage

1/3 doit être en dur avec une litière et une partie est dédiée à la récolte des déjections.
Les trappes sont obligatoires et sont de 4 m pour 100 m² de bâtiment.
Sur une même exploitation, il n'est possible d'avoir au maximum que 1600 m² de bâtiment. Et dans un bâtiment, il n'est pas possible d'avoir plus de 4800 poulets.
Les parcours partiellement couverts sont acceptés et un poulet devra avoir accès aux parcours au minimum un tiers de sa vie.

	Intérieur	Parcours
Bâtiment fixe	10 poulets/m² avec au maximum 21 kg/m²	4 m²/poulet - limite 170 kg d'azote/ha
Bâtiment mobile	16 poulets/m² avec au maximum 30 kg/m²	2,5m²/poulet limite 170 kg d'azote/ha

Un vide sanitaire sur les bâtiments et parcours est obligatoire dont la durée est fixé par chaque Etat membre. En France, il est de 14 jours minimum après désinfection des bâtiments, et 56 jours pour le parcours soit 2 mois.

L'alimentation

L'alimentation doit être certifiée bio et issue de l'exploitation de préférence. Si l'alimentation est achetée, l'approvisionnement doit être régional. L'alimentation des poulets doit être formulée avec des matières premières autorisées par la réglementation, elles sont listées en Annexe V du règlement d'application européen RCE 889/2008. Notons que les OGM, et les acides aminés de synthèse sont interdits mais que les vitamines de synthèses sont autorisées.
Depuis le 1er janvier 2010, 5% de matières premières conventionnelles sont autorisées dans la ration contre 10% avant ; ce pourcentage sera nul au 31 décembre 2011. La même matière première en bio et en conventionnel est interdite.
Si l'éleveur produit son aliment, il peut nourrir ses poulets avec 100% de la ration en conversion 2ème année. En revanche, s'il achète l'aliment, le pourcentage de 2ème année de conversion ne peut excéder les 30%.
Les poulets doivent pouvoir prélever quotidiennement de l'herbe sur les parcours. Si cela n'est pas possible, un fourrage grossier (frais ou sec) leur sera distribué.

Le lien au sol

Le règlement européen impose que les effluents des élevages bio soient épandus sur des terres bio dans la limite de 170 unités d'azote par hectare de SAU et par an, avec un maximum de poulets par ha :

Types	Nbre max d'animaux / ha
Poulet de chair en bâtiment fixe	914
Poulet de chair en bâtiment mobile	1030

Ces effluents sont de préférence épandus sur les terres bio de l'exploitation. Il est possible de contractualiser avec un producteur bio de la région, si l'éleveur n'a pas assez de surface d'épandage bio. Les parcours sont comptabilisés dans la surface d'épandage.

Les soins vétérinaires

La bonne santé des animaux doit passer d'abord par la prévention et des conditions d'élevage satisfaisantes.
L'homéopathie et la phytothérapie sont à privilégier. En cas d'inefficacité, un seul traitement allopathique par poulet et durant sa durée de vie est autorisé sur prescription vétérinaire.
Les anti-parasitaires et les vaccins ne sont pas limités.

Produire des poulets de chair en agriculture biologique

Abattage

Pour que le poulet soit abattu à 70 jours, il faut utiliser des souches à croissance lente. (cf. liste cahier des charges français). Aujourd'hui, il n'y a pas de sélection spécifique pour l'agriculture biologique et les souches utilisées en bio sont les mêmes que celles du label ou du poulet fermier.
Si les souches ne sont pas à croissance lente, les poulets de chair bio sont abattus à 81 jours.

Le cahier d'élevage

Il est obligatoire et sera contrôlé lors de l'audit de l'organisme certificateur.

ET EN PRATIQUE...

Le cycle de production du poulet de chair est séparé en 3 phases :

- le démarrage : période cruciale en particulier pour le développement du squelette,
- la croissance : période pendant laquelle les poulets ont accès au parcours et les muscles se forment,
- la finition : en général les animaux sont rationnés. C'est la période où se forme le gras intramusculaire.

Le bâtiment et le parcours doivent être les plus adaptés possible au bon développement du poulet dans le soucis de prévenir au maximum toutes maladies.

Choisir son bâtiment d'élevage

Le bâtiment devra être bien aéré sans être trop ventilé car les poulets craignent les courants d'air, il devra être isolé pour prévenir le froid. Le chauffage est impératif afin de préserver les poussins et permettre leur développement. Le bâtiment doit être déjà chauffé avant de les accueillir.
Il est possible de dédier une partie du bâtiment ou un bâtiment à part à l'élevage des poussins : la poussinière.
La litière est un élément indispensable : elle permet d'isoler les poulets du sol en terre battue difficile à chauffer. Elle absorbera également l'humidité et les déjections. Elle doit être entretenue et renouvelée afin de ne pas être trop humide : l'humidité est facteur de transmission des maladies.
L'aliment devra être disposé de préférence dans des mangeoires et distribué via un silo. Ceci permet de réduire les besoins en main d'œuvre et des bâtiments entièrement automatisés existent.
Enfin, l'eau devra être accessible en permanence et disponible via du matériel propre : ligne d'abreuvoir ou pipette.
Plusieurs type de bâtiments existent :

- les bâtiments fixes de 200 ou 300 m², en général entièrement automatisés, polyvalent (bio et label), multi-espèces mais onéreux.



- les bâtiments structure légère de 90 ou 120 m² pouvant être déplacés dans le parcours, également multi-espèces mais très fragiles et avec une mauvaise isolation entraînant des surcoûts de gaz .



- les cabanes mobiles pour de petits élevages sont idéales en terrains pentus ou difficiles mais demandent beaucoup de main d'œuvre car aucune automatisation n'est possible.



Dans les bâtiments, le sas sanitaire est obligatoire, il permet de prévenir au maximum des risques d'entrée et sortie de germes et parasites lors des soins et visites.

L' alimentation du poulet

Les besoins varient fortement en fonction des objectifs de production, du génotype des animaux, des systèmes de production… En pratique, les acides aminés soufrés sont difficiles à apporter dans la ration. Il faut avant tout respecter les équilibres en acides aminés afin de satisfaire les besoins du poulet (cf. tableau 1).

Tableau 1

Âge du poulet	Démarrage 1-4 semaines	Croissance - Finition 5-12 semaines	Finition 9-16 semaines
Energie métabolisable en kcal	2750 - 2850	2800 - 2900	2700 - 2800
Protéines brutes maxi en %	21	19	16
Lysine digestible mini en %	0,90	0,74	0,65
Méthionine digestible mini en %	0,35	0,30	0,25
Méthionine + cystine digestibles mini en %	0,68	0,56	0,49
Matières Grasses en %	2 - 5	2 - 7	2 - 7
Calcium mini en %	1,1	1	1
Phosphore disponible mini en %	0,42	0,35	0,35
Sodium mini en %	0,15	0,15	0,15

Produire des poulets de chair en agriculture biologique

Exemple de ration cf. tableau 2 :

Matières premières en %	Démarrage 1 - 4 semaines	Croissance - Finition 5 - 12 semaines	Finition 9 - 15 semaines
Maïs bio	59,5	48	50
Triticale bio	-	16	15
Féveroles bio	-	10	7
Pois protéagineux bio	5	-	-
Tourteau de soja bio extrudé	18	14,5	12
Tourteau de tournesol bio	5	-	12
Gluten de maïs non OGM	4	7	-
Concentré protéique de pomme de terre	4	-	-
Levure de brasserie déshydratée	1	1	1
Carbonate de calcium	1,2	1,6	1,6
Phosphate bicalcique	1,9	1,5	1,5
Sel de mer	0,1	0,1	0,1

L'éleveur peut fabriquer sa ration à la ferme en respectant quelques règles de base telles que la fraîcheur des aliments et un bon stockage de ceux-ci.
Il existe également la possibilité d'acheter des aliments bio formulés spécifiquement pour l'alimentation des poulets en fonction de leurs stades de croissance.

La gestion sanitaire

Les principales maladies des poulets peuvent être gérées en bio par des méthodes alternatives telles que l'homéopathie ou la phytothérapie.
A titre d'exemple, l'ail broyé mélangé à la ration dès le 10ème jour et jusqu'à 8 semaines, une fois toutes les 3 semaines, sera un bon moyen de lutter contre les coccidies. Contre la gale, un mélange d'huiles essentielles de géranium, cannelle et lavande sera utilisé. Les huiles essentielles de géranium, menthe et cannelle s'avèrent également être de bons antifongiques.

La prévention reste souvent la meilleure méthode de maintien d'un bon état sanitaire. Un des facteurs clé outre la bonne gestion du bâtiment, de la litière, des conditions de température et d'humidité sera la gestion d'un parcours adapté.

Un parcours adapté

Si le parcours n'offre pas de zones d'ombre ou d'espaces de protection le poulet restera aux abords du bâtiment ce qui créera une zone d'accumulation de facteurs de risques.
Il faut donc tout mettre en œuvre pour inciter le poulet à occuper l'ensemble du parcours.
Les plantations de haies ou bosquets, la mise en place d'abris régulièrement répartis sur le parcours vont ainsi :

- lui fournir de l'ombre,
- le protéger du vent,
- jouer le rôle de repère,
- être un guide de déplacement,
- le protéger des rapaces.

Le parcours est aussi un réservoir de parasites pour les poulets apportés par la faune extérieure à l'élevage (oiseaux, chiens, rats…). Si un vide sanitaire de deux mois permet de réduire le stock, des mesures doivent être prises afin d'encore réduire les risques de développement des pathogènes. Il s'agira par tous les moyens d'éviter les zones d'humidité par un bon drainage, par la récupération des eaux de pluie….
La mise en place de plantations exploitables peut également être envisagée : verger, maïs… ce qui permet une double utilisation du parc. La validation des services vétérinaires au préalable est toutefois nécessaire.
Parallèlement, le poulet est un bon auxiliaire en arboriculture. Outre le fait d'apporter gracieusement des amendements organiques, ils peuvent aider à la gestion des adventices entre les arbres. De plus, ils peuvent participer à la réduction de certains ravageurs dont une phase de leur cycle passe par le sol tels que les perces-oreilles, le carpocapse…).



Parmi les espèces qui pourraient offrir un bon compagnonnage, notons, le noyer, le pêcher, le poirier, le pommier, le prunier, le tilleul…

Source : Produire du poulet de chair en AB, ITAB, 2009, 20 p.

Pour en savoir plus :
Séverine CHASTAING, conseillère bio au 05 55 77 83 12 ou Maxime STASZEWSKI, conseiller volailles au 05 53 77 83 28.

Acheter et vendre en direct , quels outils ?

La vente directe auprès du consommateur représente 13% du marché bio en France. Cette caractéristique est historiquement liée aux producteurs bio. Seuls les produits bruts ou transformés à la ferme peuvent entrer dans ce marché.
Parallèlement, l'offre de produits bio s'étoffe et les niveaux d'échanges commerciaux sont très diversifiés.
Compte tenu que le marché bio est encore étroit, les opérateurs de la filière et les producteurs peuvent facilement avoir des relations commerciales directes et par ailleurs conserver un marché de vente directe aux consommateurs.
De plus, des opérateurs (fruits ou légumes dédiés à l'industrie…) ou d'autres agriculteurs (éleveurs en recherche de fourrages…) peuvent rechercher des matières premières et les acheter directement au producteur à la fois pour réduire certains coûts mais aussi pour assurer la traçabilité et l'origine des produits bio.
Ces échanges directs sont facilités à divers niveaux par différents outils.

UNE DIVERSITÉ D'ANNUAIRES

Au niveau national



L'Agence Bio nourrit son annuaire professionnel grâce aux notifications annuelles que tout opérateur bio doit lui faire parvenir avant le 15 mai de chaque année.
Cet outil n'est pas exhaustif puisque seuls les opérateurs souhaitant apparaître sur le site sont notés. Il présente l'avantage de ne pas recenser que les producteurs mais aussi les transformateurs, les artisans et les magasins bio. En revanche, tous les opérateurs sont cités et si l'on souhaite faire un fichier à but commercial ou prospectif, cela demande beaucoup de temps.
Parallèlement, les personnes citées peuvent déjà avoir leur réseau ou leur structuration. Ainsi, pour trouver la bonne personne au milieu de l'ensemble de ces contacts peut s'avérer délicat.



En Aquitaine



ARBIO (Association Interprofessionnelle Bio Régionale) publie sur son site les coordonnées de ses adhérents. On a ainsi accès à une liste d'opérateurs de l'aval de la filière, susceptibles d'acheter ou vendre des produits intéressants pour les agriculteurs ou d'autres entreprises. www.biosudouest.com

Au niveau local

Plusieurs outils de connaissance des acteurs existent : les annuaires bio départementaux ou régionaux. Très souvent, ils listent les producteurs plus que les transformateurs. En général, les producteurs cités font de la vente directe. Ces annuaires sont donc plus destinés aux consommateurs finaux qu'aux professionnels de la filière bio.

Les petites annonces

De plus, les chambres d'agriculture, les associations et divers partenaires peuvent faire circuler à travers leurs journaux ou revues bio des petites annonces qui peuvent faire progresser les démarches commerciales.

LA BOURSE D'ÉCHANGE

Lors du salon Tech&Bio 2007, de nombreux professionnels mettaient en avant le manque d'outils visant à mettre en relation acheteurs et fournisseurs de produits bio.
Fort de ce constat, et créé à l'initiative des Chambres d'Agriculture, le site Web www.tech-n-bio-bourse.com lancé en Septembre 2009, comptabilise aujourd'hui plus de 50 acheteurs, 80 fournisseurs et a enregistré quelques 2000 visites depuis sa création.
Ce site permet aux acheteurs (distributeurs, transformateurs, agriculteurs…) et fournisseurs (agriculteurs) de produits bio, de présenter leurs offres et demandes de produits.
Pour cela, 2 possibilités :

- Vous **êtes FOURNISSEUR**

Vous devez remplir un formulaire comprenant vos coordonnées, puis nous renvoyer une lettre d'engagement, certifiant votre engagement sur l'origine bio des produits proposés.
Après validation par l'administrateur du site, le fournisseur peut accéder à son compte et ajouter les produits qu'il souhaite proposer à la vente, par le biais de fiches, qu'il peut modifier à son gré en fonction des disponibilités.

- **Vous êtes ACHETEUR**

Après avoir renseigné vos coordonnées, vous pouvez déposer des demandes de produits bio, et avez accès à la liste des fournisseurs, par zone géographique et/ou types de produits recherchés.

L'accès à ce site est totalement **gratuit**. Une récente enquête de satisfaction, nous a révélé de nombreux échanges entre acheteurs et fournisseurs et a ainsi conforté notre choix de poursuivre le développement de cet outil, dans l'intérêt des acteurs de la filière bio.



Pour en savoir plus : Anthony Boissonnet au 04 75 82 40 16
bourse@tech-n-bio.com

L’étiquetage des produits bio : un nouveau logo européen !

Depuis le 31 mars 2010, date de parution au journal officiel de l’Union Européenne du règlement 210/2010 portant modalité d’application du règlement CE 834/2007, les opérateurs peuvent utiliser le nouveau logo bio de l’Union Européenne.
Ce nouveau logo marque la reconnaissance officielle des produits bio dans toute l’Union Européenne.

SUR QUELS PRODUITS UTILISER LE NOUVEAU LOGO ?

Ce logo doit permettre au consommateur d’identifier les denrées alimentaires bio (c’est à dire comprenant 95% d’ingrédients bio hors sel et eau et les 5% restant n’existent pas en bio et sont autorisés en annexe VIII du RCE 889/2008).
Ce logo ne peut pas être apposé sur les emballages des produits suivant :

- les produits comprenant moins de 95% de produits bio (ex yaourt aux fraises - Et dans la liste des ingrédient mention : fraise bio 3%),
- les produits issus de la chasse et de la pêche (ex : sardine à l’huile - huile biologique),
- les produits en conversion vers l’agriculture biologique,
- les produits non alimentaires (ex : cosmétiques, textiles…).

QUAND UTILISER LE NOUVEAU LOGO ?

Le nouveau logo peut-être utilisé 7 jours après la publication au journal officiel, soit depuis le 7 avril dernier.
Il est obligatoire à partir du 1er juillet 2010 sur toutes les nouvelles étiquettes.
Les produits déjà emballés et conformes à l’ancienne réglementation peuvent être vendus jusqu’à écoulement des stocks.
Les films d’impression conçus avant le 1er juillet 2010 et conforme aux anciennes dispositions peuvent continuer à être utilisés jusqu’au 1er juillet 2012.

COMMENT UTILISER LE NOUVEAU LOGO ?

Les mentions obligatoires

Le logo européen est obligatoire dès le 1er juillet 2010 sur tous les produits alimentaires faisant référence à l’agriculture biologique
Le code de l’organisme certificateur du dernier opérateur (ex : l’entreprise d’expédition qui emballe en barquette), de type :

- FR BIO - 01 pour Ecocert,
- FR BIO - 07 pour Agrocert,
- FR BIO - 09 pour Certipaq,
- FR BIO - 10 pour Qualité France,
- FR BIO - 11 pour SGS-IGS.

Le lieu de production des matières agricoles :

- Agriculture UE
- Agriculture non UE (importation de pays tiers)
- Agriculture UE/Non UE (une partie produite dans l’Union Européenne et l’autre provenant de pays tiers)
- Agriculture « Pays X » : exemple Agriculture France (toutes les matières premières agricoles du produits sont d’origine française avec une tolérance de 2% du poids du produit - exemple yaourt à la vanille - Agriculture France car la vanille représente moins de 2% du poids total du produit fini).

Les mentions facultatives

- Les logos privés ou nationaux tels que le logo AB. Ils ne doivent pas être plus apparent que le logo EU.

Pour les produits importés de pays tiers le logo européen n’est pas obligatoire ni la mention d’origine.

OÙ METTRE LE NOUVEAU LOGO ?

Le nouveau logo doit apparaître sur l’emballage du produit sans préférence de face.
Les mentions obligatoires associées (code de l’OC et origine) doivent être dans le même champ visuel que le logo européen).
Le logo européen peut être utilisé sur des supports de communication sans mention obligatoire supplémentaire.

COULEURS ET TAILLES DU NOUVEAU LOGO

La couleur officielle du logo est le vert pantone 376 ou 50% Cyan et 100% jaune.
Cependant, les dispositions suivantes peuvent être appliquées :

- un autre vert pantone en cas d’utilisation conjointe avec un logo national ou privé. (Pour le logo AB vert pantone 361)
- si les indications sur l’étiquette sont d’une seule couleur (ex : monochromie rouge pantone), le logo européen peut être représenté de cette couleur. (Ceci évite des frais d’impression en quadri).
- si les indications sur l’étiquette sont en noir et blanc, le logo peut figurer en noir et blanc
- en cas de support foncé le logo peut être apposé en négatif.
- un renforcement du logo par un contour est également autorisé.

La taille

Les dimensions minimum de 9 mm de hauteur et de 13,5 mm de largeur doivent être respectées.
A titre exceptionnel, pour les très petits emballages (ex carré de chocolat individuel, sachet de thé…), il est possible de réduire la taille à 6 mm de hauteur et 9 mm de largeur.
Dans tous les cas, un rapport de 1/1,5 doit être respecté.
Retenons que la largeur du logo européen doit être équivalente à la hauteur du logo AB lorsque les deux logos sont utilisés ensemble (cf. page 13)
Les 2 logos ne doivent pas se toucher.

Source :
Nouveau logo bio de l’Union Européenne : conditions d’utilisation en 10 questions réponses, Agence bio, mars 2010, 5 p - www.agencebio.org
Le site de l’Europe :
www.organic-farming.europa.ue

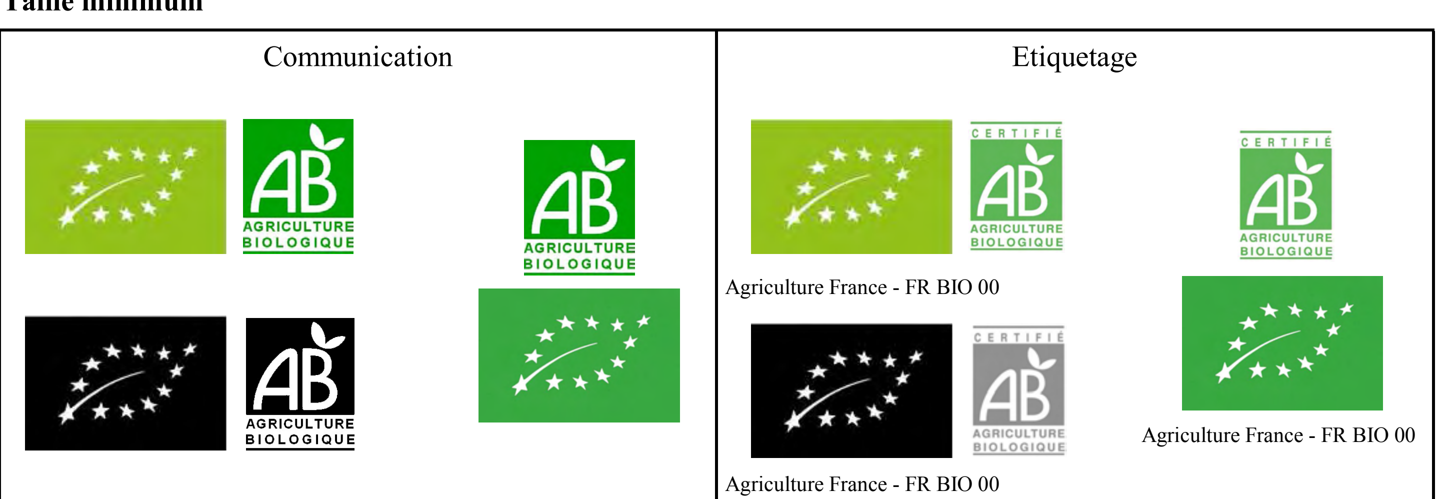
L'étiquetage des produits bio : un nouveau logo européen !

QUELQUES EXEMPLES

Utilisation normale conjointe avec le logo AB

Communication	Etiquetage
En couleur d'origine AB AGRICULTURE BIOLOGIQUE	CERTIFIÉ AB AGRICULTURE BIOLOGIQUE Agriculture France - FR BIO 00
En couleur pentone du logo AB AB AGRICULTURE BIOLOGIQUE	CERTIFIÉ AB AGRICULTURE BIOLOGIQUE Agriculture France - FR BIO 00
En noir et blanc AB AGRICULTURE BIOLOGIQUE	

Taille minimum



Pour télécharger les logos :
www.agencebio.org - www.organic-farming.europa.ue
Pour en savoir plus : Séverine CHASTAING, conseillère bio au 05 55 77 83 12

Les aides aux investissements pour la transformation à la ferme

Le Conseil Régional est co-financeur de plusieurs dispositifs d'aides à l'investissement :

- Les AREA PVE pour la réduction des produits phytosanitaires, des effluents (serre, séchage des prunes, chai) et la consommation d'eau,
- Les AREA PMBE pour les bâtiments d'élevage,
- La mesure 311 en faveur de l'agritourisme et de la commercialisation en circuits courts ,
- La mesure 121 C4 en faveur des investissements de transformation à la ferme (hors productions animales et hors viticulture).

QUI PEUT DEMANDER UNE SUBVENTION ?

Les exploitations agricoles qui transforment 50% de leur propre production agricole, ainsi que les fondations, les associations, les établissements d'enseignement et de recherche agricoles, les propriétaires bailleurs de biens fonciers à usage agricole dont le siège social est en Aquitaine.

Ne sont pas éligibles CUMA qui relèvent de la mesure 121 C 2 ni les entreprises et coopératives qui relèvent de la mesure 123 A.

Le demandeur doit transformer des productions végétales. Les productions animales, piscicoles et vinicoles ne relèvent pas de cette mesure.

Conditions d'éligibilité

Les exploitations doivent répondre aux normes requises par AREA-PVE.

Une seule demande pourra être faite sur une période de 3 ans.

Le demandeur doit être agriculteur à titre principal sauf pour les nouveaux installés depuis moins de 5 ans.

Quel est le montant de l'aide ?

Il est de 50% en zone défavorisée et de 40% hors zone.

QUE PEUT-ON FINANCER ?

La création, la rénovation ou l'extension des ateliers destinés à la transformation des produits végétaux issus de l'exploitation sont finançables : bâtiments, aménagements intérieurs et acquisition d'équipements.

Les investissements éligibles doivent être destinés :

- Au stockage des matières premières et des produits finis liées à l'activité de transformation sur l'exploitation
- Au conditionnements des produits transformés ou à la transformation des produits,
- À la commercialisation des produits (montant inférieur à 50% de l'ensemble du projet),
- Les frais directs liés aux investissements (études, architectes…) jusqu'à 10%.

Sont exclus des aides :

- Le stockage des céréales sauf si elles sont utilisées pour la transformation en aliments du bétail ou en farine,
- La mise aux normes communautaire (sauf Article 26 du RCE 1698/2005),
- Le matériel d'occasion,
- Les matériels, équipements mobiles
- L'acquisition de terrain ou bâtiment.

COMMENT OBTENIR LES AIDES ?

Le formulaire de demande de subvention - Dispositif 121 C4 doit être dûment complété et envoyé au Conseil Régional accompagné de l'ensemble des pièces listées dans le formulaire. Vos engagements sont également mentionnés dans le formulaire. Un accusé de réception vous est alors envoyé vous indiquant que le dossier est complet ou que des pièces manquent.

Vous ne pouvez démarrer vos travaux avant réception de l'accusé de réception de la Région Aquitaine qui vous autorise à démarrer les travaux. Un démarrage des travaux antérieur à cet accusé entraînerait un rejet de votre demande d'aide.

Tant que le dossier n'est pas complet, il ne pourra être instruit. Vous saurez si votre dossier est refusé ou accepté par réception de la notification de décision, suite à l'analyse de votre dossier par les différents financeurs.

Quels sont les délais de réalisation?

Les investissements doivent démarrer au cours de l'année qui suit la date d'engagement juridique du FEADER par arrêté ou convention.

Tous les investissements doivent être réalisés dans les 2 ans à compter de la date d'engagement du FEADER et les factures acquittées.

CONTRÔLES ET SANCTIONS

Un contrôle portant sur le respect de vos engagements peut être réalisé.

Suivant le niveau des irrégularités, le niveau des pénalités varie de 3% à 25%.

__Pour en savoir plus__ :



Conseil Régional d'Aquitaine - Service de l'agriculture durable - 05 56 56 38 09

Exonération de la taxe foncière sur les terres non bâties pour les agriculteurs bio

Cette exonération a été inscrite dans la loi de finance de 2009. Elle permet à chaque commune de délibérer en faveur d'une exonération de la taxe foncière pour les agriculteurs bio. Cette exonération ne peut être votée que si aucune autre n'existe par ailleurs au niveau inter-communale.

Cette exonération n'est pas compensé par une dotation de l'Etat et impute donc le budget de la commune. La loi prévoie que la délibération du conseil municipal devait avoir lieu avant octobre 2009 pour une exonération en 2010.

__Pour en savoir plus__ :

Contacter le service Entreprise au
05 53 77 83 18.

Les conférences du SIAD - Les 3, 4 et 5 juin 2010

Le SIAD se tiendra les 3,4 et 5 juin prochain au parc des expositions à Agen.

SUR LE FORUM BIO

Tous les jours sur le forum du pôle bio vous pourrez suivre des Ateliers « Produire Bio c'est possible » réalisé par filière, dès 10h30 :

- Le jeudi 3 : zoom viande et lait
- Le vendredi 4 : zoom grandes cultures et viticulture
- Le samedi 5 : zoom fruits&légumes

L'après-midi à partir de 14h00 les jeudi et vendredi vous pourrez participer au parcours à la conversion.
Parallèlement à ce programme spécifique bio, un très large programme de conférences vous est proposé.

ERIK ORSENNA, A L'HONNEUR « L'AVENIR DE L'EAU »

Le vendredi 4 juin à 18h00, Erik ORSENNA abordera la problématique de l'eau sous un angle sociétal.

JEUDI 03 JUIN 2010

9h-11h : **Colloque d'ouverture :**
Table ronde : « **Quelles sont les enjeux à moyens et long termes du Développement Durable pour la filière agroalimentaire française?** »
Intervenants :

- Cécile FRISSURE - SYNABIO
- Jacques WEILL - FRCA Aquitaine
- Jean-Philippe PARIAS - ARDIA
- Stéphane COMAR- ETHIQUABLE

Animatrice : Anne-Eugénie GASPAR - AFNOR

14h30-17h00 : **Rencontres régionales sur l'agriculture**
« **Agriculture conventionnelle ou agriculture biologique, convergence ou conversion ?** »
Intervenants :

- Élisabeth MERCIER Directrice de l'Agence Bio
- Hervé GUYOMARD Directeur de recherche Inra.

9h30-12h00 : « **La valorisation énergétique de la Biomasse agricole** »
Intervenants :

- Matthieu CAMPARGUE - RAGT ENERGIE
- Frédéric MARCATO - VIVADOUR
- Monsieur MARSAC - ARVALIS
- Cédric POEYDOUMENGE - AGPM

VENDREDI 04 JUIN 2010

09h15-10h15 : « **Rôle du conseil agricole dans le développement durable de l'agriculture** »
Intervenant : Fondation Agridurable

10h00-12h30 : « **Le Photovoltaïque : aspects techniques et juridiques** »
Intervenants :

- Bruno ESTIBALS – Maître de conférences à Toulouse III – Chercheur CNRS
- Ordre des experts comptables
- Julien GARCIA – Chambre d'Agriculture 47

10h00-12h00 : « **Filière Bois Energie** »
Avec : L'ADEME, la DRAAF, le CAFSA, la Chambre d'Agriculture 47

10h30-12h30 : « **Vers une alimentation diversifiée, bio et durable en restauration collective** »

- Antoine VERGIER, ARBIO
- Laurent LEVEQUE, FRCAA
- Jean-Pierre TEISSEIRE, Jennifer DUVAL, SIVU Bordeaux-Mérignac
- Benoît GRANGER, SCA le Pré Vert
- Sophie Garin, FRCAA
- Patrick GRIZOU, Président d'ARBIO
- Jacques WEILL – FRCAA.

14H30-15h15 : « **Restauration Inter-Administrative** »

14h30-16h00 : « **La viande bovine en France, en Europe et dans le monde dans le contexte de la PAC et de la négociation OMC : Enjeux, situation et perspectives** »
Intervenant : Jean-Claude GUESDON – Institut de l'élevage

14h30-15h30 : « **Anticiper ECO-PHYTO 2018 : Quelles solutions alternatives et bio ?** »

- Monsieur STENGEL - INRA
- Monsieur MAUPAS - Chambre d'agriculture 47
- Jean François GAZARD MAUREL -FRCUMA
- Patrick GRIZOU, Producteur bio

Animateur : la Chambre Régionale d'Agriculture d'Aquitaine

15h30-16h30 : « **La certification HVE des exploitations avec AREA** »

16h00-17h30 : « **Un référentiel pour le développement durable : la norme ISO 26000** »
Dominique SAITTA – Président de la plate-forme ISO 26000 de l'AFNOR
Yvan ALQUIER – Président de la FRCUMA Aquitaine et de l'association « Cuma-Bénin »
Laurent LEVEQUE - FRCAA
Anne-Eugénie GASPAR - AFNOR

SAMEDI 05 JUIN 2010

10h00-12h00 : « **Préparation des jeunes générations et accompagnement des producteurs à la conversion dans les domaines de l'Agri-bio et de l'Agri-durable** »
Intervenants :
Michel BASCLE - Directeur de l'EPL de Ste LIVRADE
Stéphane COURTOIS - Chargé de mission DRAAF .

Pour en savoir plus : ORGAGRI au 05 53 77 83 55, info@orgagri.org
www.salon-agriculture-durable.org



INFOS PRATIQUES...

La visite du CREAB - le 10 juin 2010



Le CREAB, station d'expérimentation basée en Midi-Pyrénées à AUCH, ouvre ses portes tous les ans au mois de juin afin de montrer les essais en cours, d'évoquer les résultats passés et de donner des perspectives pour les prochaines expérimentations. Cette année le CREAB propose également des démonstrations de matériels.

Le CREAB est ouvert le 10 juin toute la journée avec une session le matin et une session l'après-midi.

Pour en savoir plus : CREAB - Monsieur Loïc PRIEUR au 05.62.61.71.29 ou par mail : auch.creab@voila.fr

Pour covoiturer : Séverine CHASTAING, conseillère bio au 05 55 77 83 12

Le Rendez-Vous Tech&Bio des éleveurs de l'ouest - 23 et 24 juin 2010



La **ferme expérimentale bio de Thorigné d'Anjou**, facile d'accès en venant du Calvados, est un lieu idéal pour un événement mettant en évidence l'intérêt des techniques alternatives et bio pour tous les éleveurs bio ou non. Sur les 90 hectares de cultures fourragères et d'herbages que compte l'exploitation, 20 sont dédiés à cette manifestation.

« Les techniques alternatives et bio, performantes pour tous ». Telle est l'affirmation des Chambres d'agriculture. *« Nous souhaitons contribuer activement sur le terrain à la réalisation de ces objectifs ambitieux »,* soulignent les Chambres d'agriculture des Pays de la Loire, de Bretagne et de Normandie. Entourées de partenaires de l'agriculture biologique, et avec l'appui du ministère de l'Agriculture, du Conseil régional des Pays de la Loire et de l'Agence de l'eau, elles organisent le mercredi 23 et jeudi 24 juin prochain, le Rendez-vous Tech&Bio des éleveurs de l'Ouest.

Neuf ateliers thématiques ouverts en continu de 9 h à 19 h offrent de multiples combinaisons de visites. Autant d'opportunités pour approfondir ses connaissances.

Ainsi, des **démonstrations** en vraie grandeur de semis et d'entretien mécanique des cultures vont être menées et commentées par des agriculteurs bio, sur une parcelle de près de 3 ha…

Le rôle entomofaune des haies et arbres bocagers et l'intérêt des auxiliaires de cultures, seront développés au pied des chênes. La structure et de la vie du sol va se dévoiler en passant simplement dans une fosse pédologique de 6 m de large creusée entre deux parcelles de niveau différent.

Une collection de mélanges céréaliers et protéagineux, spécialement semée et organisée pour l'occasion permettra aux experts d'en commenter l'intérêt. L'alimentation et la santé des bovins, porcins, ovins et caprins et volailles, seront explicitées dans autant d'alvéoles de stabulation, évidemment nettoyées et récurées pour l'occasion !

Les multiples façons de garantir une qualité brute des eaux de ruissellement seront dévoilés à l'angle d'un talus en rupture de pente. Il suffira de se baisser un peu, au milieu d'une prairie à flore variée pour examiner au plus près les mélanges variétaux possibles en élevage de ruminants…

Rencontrer les différents acteurs économiques des filières lait, viande bovine, porc, volaille de chair et oeufs de consommation sera très facile… Quant à la ferme expérimentale bio elle-même, elle présentera ses travaux de recherche appliquée, au voisinage de son troupeau de vaches de race Limousine et leurs suites.

Et chaque jour, à partir de 9h30, 25 conférences thématiques de trois quarts d'heure chacune, seront l'occasion d'approfondir un sujet technique ou économique de l'élevage des animaux mono- ou polygastriques en relation avec les neuf ateliers présentés ci-dessus.

Par ailleurs, la zone d'exposition commerciale sera l'occasion pour les visiteurs de rencontrer, organisations et organismes liés à l'élevage qui présentent leurs produits, leurs savoir-faire ou leurs services selon différentes thématiques : machinisme : travail du sol, semis, entretien des cultures, récoltes ; alimentation et santé animale ; formation continue, enseignement, recherche, édition et presse ; expertise, appui, conseil, reconversion et certification en AB ; approvisionnement ; filières.

Pour en savoir plus sur le Rendez-vous Tech&Bio des éleveurs de l'Ouest, il suffit d'un clic sur : www.rdv-tech-n-bio.com

Pour covoiturer :
Séverine CHASTAING, conseillère bio au 05 55 77 83 12